

Université 20 Aout 1955 –Skikda –
Faculté des Sciences économiques,
Commerciales et Sciences de Gestion
Département des Sciences Financières et
Comptabilité

En collaboration avec

La Chambre Nationale Des
Commissaires Aux Comptes CNCC



Organisent deux journées de formation
Sur:

**Le Cadre Conceptuel du SCF
et ses retombées Comptables,
Contrats de location et
Normes d'Audit Algériennes**

Le 29 et 30 Avril 2017
Salle des conférences (Bibliothèque centrale)
Université 20 Aout 1955 – Skikda

1^{ère} Journée: (Samedi 29 Avril 2017)

- 09:00-09 :30 Accueil des participants
- 09:30-10 :00 Allocutions d'ouverture des journées de formation
- 10:00-10 :30 Pause-café
- 10:30-11 :15 Contenu du cadre conceptuel et son utilité,
- 11:15-12:00 principes et conventions de base de la nouvelle comptabilité et retombées comptables du cadre conceptuel

12:00-12:30 Débats

- 12:30-13:00 Le leasing : fondements théoriques
- 13:00-13:30 Aspects fiscaux des contrats de location
- 13:30- 14:15 les contrats de location sous l'angle des IAS/IFRS
- 14:15- 15:00 Débats**

Déjeuner

2^{ème} journée (Dimanche 30 Avril 2017)

- 09:00- 09 :15 Accueil des participants
- 09 :15-09 :30 Pause-café
- 09:30-10 :15 NAA 505
- 10:15- 11:00 NAA 560
- 11:00- 11:30 Débats
- 11:30- 12 :15 NAA 300
- 12 :15- 13 :00 NAA 500
- 13 :00-13 :30 Débats

Déjeuner

La nature du public ciblé:

- Les professionnels comptables libéraux et salariés ;
- Les professeurs de comptabilité & finance de l'université 20 Aout 1955 - Skikda
- Les étudiants spécialité Comptabilité & finance
- Le public intéressé.

Comité d'organisation:

- **MECHHOUD Omar.....** président d'honneur
- **REMMACHE Kamel**Président
- **BELAAZE khayreddine...**Membre
- **KIMOUCHE Bilel.....**Membre
- **ZIREK Sawsen.....** Membre
- **Nadji Ben Yahia.....** Membre
- **ANNANI Abdellah.....** Membre
- **MESIKH Ayoub.....** Membre
- **OUAZTA Omar.....** Membre
- **CHENNAF Sara.....** Membre
- **SAAYOUD Ines.....** Membre
- **EL AIFA Imane.....** Membre
- **CHEBAL Amel Dounia... Membre**

- Les frais de participation 2000,00 DA
- Hébergement et restauration non inclus,
- Une attestation de participation sera délivrée,



I. Du SCF :

L'avènement du Système Comptable et Financier en 2010 marque un changement complet de référentiel dont l'objet n'est pas uniquement la simple réconciliation des comptes. Le SCF, qui puise ses fondements du référentiel international (IAS/IFRS), a introduit de profonds changements au niveau des définitions, des concepts, des règles d'évaluation et de comptabilisation et de la nature et du contenu des états financiers. Contrairement au PCN, le SCF contient particulièrement un cadre conceptuel comportant les concepts et principes de base qui concourent à l'élaboration et interprétation des normes comptables ainsi que la proposition des solutions aux questions comptables qui ne sont pas traitées par une norme ou interprétation.

Le passage au SCF peut être assimilé à un projet d'entreprise qui ne se limite pas aux aspects purement comptables. Vu sa grande technicité voire complexité, le SCF constitue un enjeu majeur pour les préparateurs des états financiers ceux qui ont, en partie, vécu la période PCN. A cet effet, le SCF exige un niveau d'intellectualisation énorme

obligeant tous les acteurs concernés (CAC, experts comptables et judiciaires, comptables agréés et salariés, analystes financiers...etc.) de mettre la formation continue comme préalable indispensable.

II. Des NAA

A l'instar du SCF, l'introduction graduelle des normes d'Audit Algériennes (NAA) constitue également un moment fort dans la vie de la profession et une opportunité pour les CAC de se hisser aux pratiques d'Audit internationales étant donné que ces normes s'inspirent largement des normes ISA.

Des outils de travail incontournables, ces normes doivent être introduites et appliquées par l'ensemble des professionnels en vue d'attribuer crédibilité, légitimité et qualité dans leurs travaux. La Chambre consciente de l'importance que ces normes apportent à la qualité des audits menés, a plaidé sans cesse pour la mise à jour urgente des anciennes méthodes et approches adoptées par les professionnels. La formation sur ces nouvelles normes d'Audit semble être un enjeu majeur pour les membres de la chambre car la généralisation desdites normes permettra aux instances habilitées de

contrôler aisément la qualité des travaux d'Audit menés par les cabinets et la lutte contre l'exercice illégal de la profession. Ces normes constituent aussi des éléments de preuve au profit des CAC lorsqu'ils s'exposent éventuellement à des litiges.

III. Et l'université...

L'université n'est pas échappée aux évolutions de la réglementation comptable à l'image de la loi 07/11 portant système comptable et financier et 10/01 régissant la profession. Les programmes d'enseignement comptable se voient obligés de s'adapter avec la nouvelle donne.

Étant un centre de formation par excellence, l'université peut jouer un rôle central dans l'encadrement des futurs cadres spécialisés dans les domaines de comptabilité, finance et Audit. Cet objectif ne pourra être réalisé qu'avec l'apport de la profession comptable. Une logique de complémentarité entre l'université et la chambre devra être enracinée pour que l'élite comptable joue son vrai rôle dans l'économie nationale.